

## ***LA DEMANDE***

Le demandeur souhaite obtenir copie du ou des document(s) suivant(s) :

1. Les budgets alloués (en dollars canadiens) pour les différentes campagnes de « Promotion de la santé, prévention, et réduction des méfaits liés à l'usage du cannabis », issues du Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC), pour les années :
  - a. 2018-2019
  - b. 2019-2020
  - c. 2020-2021
  - d. 2021-2022
  - e. 2022-2023
  
2. Le nombre et la durée des campagnes financées par le FPRMC, en :
  - a. 2018-2019
  - b. 2019-2020
  - c. 2020-2021
  - d. 2021-2022
  - e. 2022-2023
  
3. Les résumés, pré- et/ou post-campagne, des actions effectuées par le FPRMC dans le cadre de sa mission de « Promotion de la santé, prévention, et réduction des méfaits liés à l'usage du cannabis », en :
  - a. 2018-2019
  - b. 2019-2020
  - c. 2020-2021
  - d. 2021-2022
  - e. 2022-2023

Ces documents devraient normalement être détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ces informations visent à obtenir un portrait plus détaillé des données rapportées à l'Annexe 3 du

*Rapport de mise en œuvre 2018-2021 : loi encadrant le cannabis* repéré sur <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-236-03W.pdf>

## INTRODUCTION

La demande ne concerne qu'une partie des activités pouvant être financées par le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis (FPRMC) comme décrite au 3<sup>e</sup> paragraphe du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 58 de la Loi encadrant le cannabis (RLRQ, chapitre C-5.3) qui se lit comme suit :

### 1. CHAPITRE XI

FONDS DE PRÉVENTION ET DE RECHERCHE EN MATIÈRE DE CANNABIS (FPRMC)  
2018, c. 19, a. 19.

*58. Est constitué, au ministère de la Santé et des Services sociaux, le Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis. Ce fonds est affecté au financement:*

*1° d'activités et de programmes de surveillance et de recherche concernant les effets du cannabis sur l'état de santé de la population;*

*2° de soins curatifs en lien avec l'usage du cannabis;*

*3° d'activités et de programmes de prévention des méfaits du cannabis et de promotion de la santé.*

2018, c. 19, a. 19.

## DEMANDE N°1

L'annexe 3 : Portrait des investissements du FPRMC par année financière, tirée du *Rapport de mise en œuvre de la loi encadrant le cannabis 2018-2021*<sup>1</sup>, fourni par le demandeur, représenterait les **investissements projetés** dans le FPRMC.

Rapport de mise en œuvre de la Loi encadrant le cannabis 2018-2021

### Annexe 3 : Portrait des investissements du FPRMC par année financière

AXE	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Promotion de la santé, prévention et réduction des méfaits liés à l'usage du cannabis	1 743 030 \$	17 242 171 \$	17 660 000 \$
Recherche et surveillance	1 753 787 \$	2 265 000 \$	3 595 000 \$
Services curatifs	0 \$	3 200 000 \$	3 200 000 \$
Mise en œuvre et fonctionnement	967 825 \$	1 666 232 \$	3 534 783 \$
<b>TOTAL</b>	<b>4 464 642 \$</b>	<b>24 373 403 \$</b>	<b>27 989 783 \$</b>

Toutefois, nous suggérons plutôt au demandeur de se référer au tableau suivant qui présente les **dépenses réelles** du FPRMC, pour les années demandées et selon ses différents axes, dont celui de la promotion de la santé, prévention et réduction des méfaits liés à l'usage du cannabis (libellé *Prévention* dans le tableau suivant). Cet axe comprend entre autres, les campagnes de

<sup>1</sup> (<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2021/21-236-03W.pdf>)

sensibilisation et d'information. Ces données nous ont été fournies par la Direction générale du financement, de l'allocation des ressources et du budget (DGFARB) du MSSS et figurent aux états financiers du FPRMC.

Quant aux détails des montants dépensés dans l'axe « Promotion de la santé, prévention, et réduction des méfaits liés à l'usage du cannabis, les dépenses du FPRMC étant agrégées par programme (qui correspond aux axes de la programmation budgétaire) et par supercatégorie (ex. : transfert, fonctionnement, rémunération), il nous est impossible de fournir le niveau de détail demandé spécifiquement pour le volet campagne de prévention.

Programme	Supercatégorie	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
		Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses
Prévention	Transfert		14 290 000	14 857 000	29 092 000	77 323 000
Surveillance et recherche	Transfert	1 754 000	2 320 000	3 387 000	4 416 000	5 880 000
Soins curatifs	Transferts		2 880 000	2 535 000	36 436 000	25 763 000
Mise en oeuvre	Transferts		300 000	-	163 000	-
	<b>Sous-total Transfert</b>	<b>1 754 000</b>	<b>19 790 000</b>	<b>20 779 000</b>	<b>70 107 000</b>	<b>108 966 000</b>
	<b>Sous-total Rémunération et fonctionnemen</b>	<b>2 913 000</b>	<b>2 951 000</b>	<b>3 567 000</b>	<b>1 573 000</b>	<b>1 500 000</b>
	<b>TOTAL des dépenses</b>	<b>4 667 000</b>	<b>22 741 000</b>	<b>24 346 000</b>	<b>71 680 000</b>	<b>110 466 000</b>

### DEMANDES N<sup>os</sup> 2 ET 3

En ce qui concerne le nombre, la durée de même que les résumés, pré- et/ou post-campagne, des actions effectuées par le FPRMC, il nous faudrait faire une extraction et une interprétation des données, de même qu'une analyse en profondeur de ces dernières, ce qui représente un travail important.